

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

**Réunion du lundi 18 Mars 2019 à 18h30 au siège du District de la Gironde à Bruges.**

**Présents :** Mme RABOISSON Monique, MM. GRENIER Patrick (Président de la C.D. de l'Arbitrage), BANEY Hubert, BARRIERE Claude, DUPIOL Alain, LEMAIRE Philippe, RABOISSON Michel, SEINCE Jean-Yves, GAUDET Michel, ROUMIER Maxime, SARRAUTE Romain, ZOLOTA Samir.

**Assistent :** Mmes BOULTAM Siham, RENON Sandra, M. VAISSEAU Michel.

**Excusés :** MM. BADAUT Serge, DIAS Nelson, LANZERAY Pierre, NARDOU Pierre, HAUTIER Benjamin, VIDAL Patrick.

Début des travaux : 18h30 par Monsieur GRENIER Patrick.

### **Ordre du jour :**

- Intervention du président du pôle arbitrage
- Intervention du président de la CDA
- Courriers divers
- Point sur les désignations
- Points sur les observations
- Intervention du président de la CDPA
- Intervention du président de la CDSA
- Intervention du président de l'UNAF
- Intervention CTRA
- Tour de table

### **1. Intervention du Président du Pôle Arbitrage.**

Monsieur ZOLOTA Samir, président du pôle arbitrage a demandé à l'ensemble des arbitres de D1 s'ils étaient favorables à la proposition ci-dessous pour la saison prochaine :

3 Accompagnements obligatoires des nouveaux arbitres par tous les arbitres de D1.

Dans le cas où cette proposition serait validée par la majorité des arbitres de D1, celle-ci serait inscrite dans le règlement intérieur de la C.D.A.

A ce jour, 23 arbitres de D1 ont répondu favorablement à cette proposition.

Le pôle arbitrage a pour volonté de proposer à l'ensemble des arbitres du district, un sweat d'échauffement avec le logo du district. Le prix de revient par sweat serait approximativement de 28€ TTC. 4 modèles de sweats ont été proposés. La validation du choix de ce sweat sera faite par les arbitres de D1. Il n'y aura pas d'obligation d'achat, cependant, il serait souhaitable que l'ensemble des arbitres de D1 ainsi que les arbitres assistants D1 puissent porter ce sweat. La C.D.A. valide cette proposition du pôle arbitrage, elle sera proposée au président du district pour validation.

Le district va atteindre le nombre de 500 arbitres dans peu de temps. Cela montre le travail réalisé par la C.D.A. et la C.D.P.A. Une réflexion est en cours sur la communication que le pôle arbitrage pourrait mettre en place pour cet évènement.

Monsieur ZOLOTA Samir présente aux membres de la C.D.A. la circulaire pour le classement de fin de saison. Celle-ci est validée par la C.D.A. et sera transmise à l'ensemble des arbitres par mail et par l'intermédiaire des comptes FFF.

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Un séminaire sur l'arbitrage girondin est programmé le samedi 27 avril 2019. Les membres de la C.D.A, de la C.D.P.A. et de la C.D.S.A. sont invités à y participer.

Un tournoi inter district pour les finales U14 est organisé à Floirac les 27 et 28 avril 2019 où les 12 districts de la Ligue Nouvelle Aquitaine seront représentés. Monsieur ZOLOTA Samir demande à la C.D.A. de réfléchir sur le nombre d'arbitres à positionner ainsi que sur les personnes à prévoir pour l'encadrement de ces jeunes arbitres.

### 2. Intervention du Président de la CDA.

Les examens de fin de saison sont programmés le 12 mai 2019 sur 3 sites :

- 2 sessions sur le site de Libourne
- 2 sessions sur le site de Langon
- 3 sessions sur le site de Bruges dont l'ensemble des arbitres de D1

Les tests physiques pour les arbitres de D1 se dérouleront sur Bordeaux.

Le rattrapage du test théorique est programmé le 19 mai 2019.

Le rattrapage du test physique se déroulera en début de saison prochaine.

Mr Patrick GRENIER remercie à nouveau les arbitres ayant officié en sport adapté.

### 3. Courriers divers.

- ✓ Monsieur BEN THAIER Abd El Alime souhaite à nouveau arbitrer au centre cette saison. La C.D.A. a décidé de ne plus modifier les affectations en cours de saison. La demande sera reconsidérée à la fin de la saison. Une réponse lui sera transmise à ce moment-là.
- ✓ Monsieur DESFACHELLES Romain souhaite quitter la cellule promotionnelle. La C.D.A. valide sa demande.
- ✓ Monsieur ZERDANE Mohamed ne souhaite plus arbitrer au centre cette saison. La C.D.A. a décidé de ne plus modifier les affectations en cours de saison. La demande sera reconsidérée à la fin de la saison. Une réponse lui sera transmise à ce moment-là.
- ✓ Monsieur MDARHRI Larbi, jeune arbitre ligue, souhaite arbitrer en senior cette saison afin de s'aguerrir et préparer ses futures observations en R3. Au vu de son âge, la C.D.A. ne le désignera en senior district que la saison prochaine.
- ✓ Monsieur GIPOULOU Romain a décidé d'arrêter l'arbitrage. La C.D.A. prend acte de cette décision.
- ✓ Monsieur BENYOUCEF Sabri a décidé d'arrêter l'arbitrage. La C.D.A. prend acte de cette décision.

### 4. Points sur les désignations

Pour la rencontre foot adapté du 3 Avril 2019, Monsieur RABOISSON Michel désignera les mêmes arbitres que précédemment.

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Pour le tournoi des sapeurs-pompiers qui se déroulera le 13 Avril 2019 la C.D.A. est sollicitée pour la mise à disposition de 8 arbitres. Cette compétition qualificative pour le tournoi national rassemblera 8 équipes régionales.

La C.D.A. donne un avis favorable à la demande. Monsieur RABOISSON Michel transmettra les modalités au responsable du tournoi.

### 5. Points sur les observations

Toujours les mêmes difficultés pour les observations des jeunes.

Les arbitres de D3 ayant répondu favorablement afin d'être observés ont pu bénéficier de 2 observations au cours de la saison.

### 6. Intervention du Président de la C.D.P.A.

91 arbitres ont été formés cette saison soit plus que la saison dernière.

Sur ces 91 arbitres, 88 arbitres ont réussi l'examen.

Concernant les 3 arbitres non reçus, 1 arbitre a abandonné, 1 arbitre a échoué à nouveau au rattrapage et le dernier ne s'est pas présenté à la session de rattrapage. Une autre session sera organisée.

Sur les 88 arbitres ayant réussi l'examen, 75 d'entre eux sont actuellement désignables. Sur ces 75 arbitres désignables, 63 ont commencé à officier.

La C.D.P.A. a effectué 304 accompagnements cette saison. La C.R.A. va octroyer une dotation à 5 accompagnateurs au choix de la CDPA.

Seront récompensés :

- 3 arbitres de ligue dont un jeune
- 1 arbitre du district
- 1 personne n'appartenant pas au corps arbitral

Au vu du manque de sérieux de certains jeunes nouveaux arbitres, la CDPA mettra en œuvre le système d'amende comme pour les autres arbitres du district.

Le 15 mai 2019 se déroulera la journée des référents arbitres. Les convocations partiront rapidement.

Le pitch, rassemblement départemental U13, se déroulera le 6 avril 2019. Pour ce rassemblement, 8 arbitres masculins et 4 arbitres féminines seront désignés. Un stand arbitrage sera mis en place à cette occasion.

La journée cohésion de la CDPA est programmée le 18 mai 2019.

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

### 7. Intervention du Président de la C.D.S.A.

Clubs en infraction au statut de l'arbitrage :

- 1 club de ligue,
- 4 clubs de futsal Ligue,
- 2 clubs de D1, dont 1 club ayant fait appel de la décision de la C.D.S.A.,
- 5 clubs de D3,
- 4 clubs de foot entreprise D1.

### 8. Intervention du Président de l'UNAF

Une opération commune entre les arbitres et l'institut Bergonié pourrait être mise en place. Le but de cette opération est de faire don d'une indemnité de match à l'institut Bergonié pour la lutte contre le cancer lors de la journée du 27-28 avril 2019. Une décision sera prise le 1<sup>er</sup> avril 2019 lors du comité directeur de l'UNAF.

287 adhésions à l'UNAF cette saison soit 55 adhésions de plus que la saison dernière. Cela représente à peu près 50% des arbitres en activité.

### 9. Intervention de la CTRA

Mme RENON Sandra fait un point sur les chargés de mission et le label senior. Ce label senior a été instauré en L.N.F.A. Ce label a pour objectif de permettre aux clubs de se structurer. Les clubs ont reçu un formulaire passant en revue un certain nombre de critères permettant la labellisation (Projet associatif, éducatif, sportif, encadrement et formation).

Les clubs sont classés sur plusieurs niveaux :

- Espoir.
- Excellence.
- Elite.
- Non éligible.

Les clubs avaient jusqu'au 15 février 2019 pour s'inscrire dans la démarche de labellisation. 72 clubs se sont inscrits.

6 personnes du district ont été choisies en qualité de chargés de mission et formées sur le label senior afin d'aider le CTRA dans sa mission de formation.

3 modules de formations sont proposés aux clubs. Sur ces 3 modules, les clubs en choisissent 2.

Ces 3 modules sont :

- 1 module terrain (biathlon).
- 1 module arbitre.
- 1 module sur les lois du jeu (vidéo).

Un stage interdistrict sera organisé le 13 avril 2019 par la ligue sur le modèle du stage inter ligue permettant de regrouper les candidats ligue, l'idée étant de les préparer à l'examen physique et théorique tel qu'il se déroulera lors de l'examen ligue.

La C.D.A. doit fournir rapidement la liste des candidats.

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

### 10. Tour de table

- Monsieur VAISSEAU Michel signale quelques difficultés concernant son astreinte du week-end.
- Les délégués ont tendance à lui signaler les retards des arbitres sachant que ces retards sont signalés dans les rapports des délégués. Monsieur GRENIER Patrick rappelle que seuls les retards supérieurs au quart d'heure sont sanctionnés financièrement (Règlement intérieur).
- Des arbitres ainsi que les clubs ne connaissent pas encore le système d'astreinte mis en place. Monsieur GRENIER Patrick rappelle que tous les clubs et tous les arbitres ont reçu le courrier notifiant la mise en place de cette astreinte.
- Certains arbitres, non désignés, lorsqu'ils sont contactés par l'astreinte pour effectuer un remplacement refusent la désignation lorsqu'ils connaissent le match sur lequel ils doivent se rendre. Monsieur ZOLOTA Samir demande à ce que les arbitres refusant les désignations après coup soient convoqués par la C.D.A.
- Certains arbitres se plaignent à l'astreinte de leurs désignations. Monsieur GRENIER Patrick demande à Monsieur VAISSEAU Michel de les renvoyer vers les référents de chaque catégorie.
- ⊖ Monsieur BANEY Hubert signale à nouveau à la C.D.A. que certains arbitres ne transmettent pas leurs rapports. Monsieur GRENIER Patrick demande à ce que ces arbitres soient sanctionnés financièrement conformément au règlement intérieur de la C.D.A. Une relance sera faite aux arbitres.
- Monsieur BANEY Hubert demande également aux responsables des formations de remettre la salle en ordre à l'issue des formations.
- Mme BOULTAM Siham demande à la C.D.A. si une personne sourde peut participer à la formation initiale. Monsieur GRENIER Patrick souligne que pour le moment la C.D.P.A. n'a pas de formateur. Un courrier sera transmis à la fédération pour la conduite à tenir.

Fin de la réunion 21H45

Le Président,  
**Patrick GRENIER**